

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 61 (1952)
Heft: 3

Artikel: Les concours pour skieurs invalides
Autor: Högger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les concours pour skieurs invalides

de Garmisch-Partenkirchen

A Garmisch-Partenkirchen, les 2 et 3 février, se sont déroulés les troisièmes concours allemands pour skieurs invalides. Cette manifestation avait été organisée par la communauté de travail des invalides. 300 skieurs venus d'Allemagne et d'Autriche y participèrent.

La grande majorité des concurrents étaient des mutilés de guerre, dont l'état physique, assurément, était meilleur que celui de personnes devenues invalides à la suite de maladie.

Des amputés maîtres de ski

Les concurrents avaient été partagés en six catégories. La première, celle des *amputés de la cuisse*, comprenait les skieurs à bâquilles. Ceux-ci se meuvent sur un ski et deux bâquilles en métal, du type habituel, mais reposant chacune sur un petit ski. 45 concurrents prirent le départ dans cette catégorie. Leur sûreté, leur adresse sont remarquables soit à la descente soit en slaloms; la plupart n'usent d'ailleurs de leurs bâquilles que pour les virages. Un des concurrents, muni d'une prothèse, courait sur deux skis, sa sécurité paraissait moins grande.

La seconde catégorie comprenait les *amputés de la jambe* munis d'une prothèse et les invalides victimes d'une *atrophie musculaire* exigeant un appareil de soutien pour la jambe. Ceux-ci étaient habituellement plus handicapés que les amputés, dont l'infirmité se remarquait à peine. Il faut d'ailleurs noter qu'il y avait parmi eux plusieurs professeurs de ski qui avaient repris leur métier en dépit de leur infirmité.

Une troisième catégorie réunissait des coureurs *manchots*, de l'amputation d'une main à celle du bras et à l'exarticulation de l'épaule. C'est à la descente que ces invalides éprouvaient le plus de difficulté, ils étaient également lourdement handicapés en cas de chute ou pour une course de fond.

La quatrième catégorie comprenait les coureurs ayant une *rigidité totale du genou ou de la hanche*. Adroits sur un terrain plat ou lors d'une descente perpendiculaire, ces skieurs rencontrent une assez grande difficulté lorsqu'ils skient à flanc coteau si leur jambe invalide est en amont.

La classe suivante réunissait des *doubles amputés des cuisses* et des *doubles amputés des bras*, ainsi que les coureurs avec *paralysie spasmodique* ou avec *lésion du cerveau* entraînant une perte du sens de l'équilibre. C'est pour ceux-ci que les difficultés apparaissaient les plus grandes assurément, le sens du terrain manquant aux doubles amputés des membres inférieurs et les doubles amputés des bras devant courir sans l'aide des bâtons. Mais il faut noter le cas remarquable d'un sportif autrichien, double amputé des jambes, et qui avec ses prothèses travaille comme professeur de ski en hiver et professeur de tennis en été.

La dernière catégorie enfin groupait d'une façon générale les coureurs *invalides avec une diminution*

de capacité d'au moins 40 %. Il fut assez difficile parfois de déterminer médicalement le pourcentage exact de l'invalidité chez certains candidats.

La victoire du courage et de la volonté

Le concours comprenait pour tous les coureurs une descente de 1200 m jugée difficile, avec une différence de niveau de 250 m et 20 obstacles. Suivait une course de fond de 10 km à laquelle ne participaient ni les skieurs à bâquilles ni les doubles amputés. Un slalom réservé aux meilleurs coureurs de fond terminait le programme. Les résultats furent étonnantes, le temps des meilleurs coureurs pouvait se comparer à celui qu'auraient obtenu des concurrents valides. Fait d'autant plus remarquable que les conditions atmosphériques étaient mauvaises, il neigea abondamment pendant le concours. A la descente, les meilleurs résultats furent ceux de coureurs munis de prothèses ou n'ayant qu'un seul bâton. Au slalom par contre les coureurs manchots se distinguèrent, suivis de très près par les coureurs à bâquille et ceux ayant des prothèses.

Il faut souligner de tels résultats. Car ils montrent combien l'invalidé peut, s'il sait en avoir la volonté, arriver à compenser les pertes corporelles qu'il a subies. Ils montrent aussi le rôle considérable que le



sport peut jouer dans la rééducation et la réadaptation de l'invalidé. Physiquement et moralement ceux-ci reprennent confiance en eux et dans la vie. Avec la gymnastique, le ski est le sport rêvé pour l'invalidé qui peut, grâce à lui, retrouver l'air et la joie des montagnes. De tels concours, de surcroit, sont un enseignement pour le grand public qui comprend mieux, à ce moment, que l'invalidé a sa place dans la société au même titre que le valide et qu'il est capable comme lui de mener une vie sociale et active.

(D'après un article du Dr Högger.)